

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : **29**

Présents : **19**

Représentés : **8**

Qui ont pris part à la délibération : **27**

Date de la convocation : **29/11/2018**

Date d'affichage : **29/11/2018**

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du mardi 04 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 04 décembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

**PRESENTS** : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR -

**POUVOIRS** : Élisabeth CAILLAT à Margaret LOVERA / Patricia BERENGUIER à René LE VIAVANT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Valérie ROBIN à Eric MASSON / Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Malika OUAREZKI à Ernest DAL SOGLIO / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Etienne LANSADE -

**ABSENTS** : Manuel REQUIN - Patricia PENCHENAT -

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Audrey TROIN

L'association Amicale du personnel de la Mairie de Cogolin fête en 2018 ses 40 ans d'existence.

Afin de récompenser la fidélité de ses adhérents et maintenir la dynamique de l'association, celle-ci envisage d'organiser un repas-spectacle de qualité et sollicite pour ce faire une subvention exceptionnelle de 1 850 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association Amicale du personnel de la Mairie de Cogolin une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 850 € (mille huit cent cinquante euros) pour l'exercice 2018.

**N° 2018/115**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA MAIRIE DE COGOLIN**

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

ID : 083-218300424-20181204-2018\_115-DE

Bureau  
Le fait

10 DEC 2018 N° 2018/1382

CM 04/12/2018

N° 2018/115

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA MAIRIE DE COGOLIN

Vu les crédits ouverts au budget communal 2018 ;

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association Amicale du personnel de la Mairie de Cogolin pour l'année 2018 d'un montant de 1 850 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITÉ – 21 POUR – 6 ABSTENTIONS** (Pascal CORDÉ – Anthony GIRAUD – Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Malika OUAREZKI)

Le Maire,



Marc Étienne LANSADE